Vol. XXXIV Saint-Boniface, Manitoba, 19 Avril 1905. No. 23

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis....$1.00 par année
Europe (compris le port)..... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente....... 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 47, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à
LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

PAROLES EPISCOPALES

A propose d'enseignement— Quelques dangers a eviter

(Du "Triflavien")

Les lecteurs du "Triflavien", connaissent déjà le résumé du magistral sermon de Sa Grandeur Monseigneur, notre Evêque au sujet des écoles neutres qu'on voudrait établir, contre tout droit, dans les deux nouvelles provinces de l'Ouest Je voudrais aujourd'hui vous dire quelques mots d'une autre instruction importante que Sa Grandeur nous a donnée, dimanche dernier, sur les dangers qui viennent du dedans, c'est à-dire des nôtres, relativement à l'éducation et à l'enseignement.

S'il n'y a encore rien, dit en substance Sa Grandeur, qui doive nous alarmer, touchant cette importante matière, dans notre province. on ne peut se dissimuler qu'il y existe certains courants d'idées propres à causer des inquiétudes et dont il nous faut considérer la portée. On y entend trop souvent des voix qui nous dis que tout est mal chez nous en fait d'éducation et d'enseignement: que le nombre des illettrés y est considérable, que nos instituteurs sont peu compétents, que notre enseignement n'e t pas pratique etc. La persistance de ces voix à trouver notre sy tème d'éducation en défaut, n'est pas de nature nous laisser parfaitement tranquilles. Ces voix généralement bien disposées, croyons-nous, ne seraient-elles pas l'écho d'une certaine école, qui n'aurait rien tant à coeur que de réformer entièrement notre système et de le calquer sur un système faux et prenicieux, qui a produit de si tristes résultats ailleurs?

Sa Grandeur attire vivement l'attention des ses ouailles sur ces nouvelles tendances et en signales les dangers.

L'INGERENCE DE L'ETAT

Le nouveau système qu'on cherche à introduire, a son point de depart dans l'ingérence exagérée de l'Etat dans l'école. On voudrait faire plus large que de raison, la part de l'Etat dans l'enseignement.

Cette théorie ne peut se soutenir.

L'Etat n'a pas mission d'enseigner.

Cette mission regarde directement les parents et l'Eglise. Elle appartient à l'Eglise pour la vie surnaturelle de l'enfant. Elle appartient aux parents pour la vie naturelle.

De droit naturel, il incombe aux parents de donner à leurs enfants une éducation et une formation qui répondent à la fin pour laquelle ils sont créés. Celui qui donne l'être doit donner à l'être son complément. Celui qui donne à l'enfant la vie doit assurer ce qui est nécessaire à cette vie. Donc c'est aux parents qu'appartient le soin de l'éducation et de la formation de l'enfant. C'est porquoi il est écrit: Il vous est donne des fils instruisez-les dès leur bas âge.

La vie surnaturelle de l'enfant regarde directement l'Eglise Car l'enfant, par son baptême, a pris naissance à cette vie et est devenu enfant de l'Eglise. Or c'est à l'Eglise que Jésus-Christ a dit dans la personne des apôtres. Allez, enseignez toutes les nations etc. Sa mission dans l'enseignement, est établie clairement par ces parolles.

L'éducation et la formation de l'enfant regardent directement les parents et l'Eglise. Elles concernent aussi l'Etat, mais d'une manière éloignée. Il est du devoir de l'Etat de favoriser, en autant qu'il est en lui, la bonne éducation de l'enfant. Il doit aider les parents et non les supplanter Il vient en troisième lieu. A défaut des parents et dans des cas où les parents manqueraient gravement à leurs devoirs, il peut et doit intervenir, réprimer de graves abus, surveiller dans une certaine mesure, la bonne tenue des écoles. En un mot, son rôle est plutôt en dehors de l'école que dans l'école.

L'Etat ne peut être éducateur, parcequ'il n'offre pas, surtout dans les conditions modernes, les garanties de stabilité désirables. Il est sujet à trop de fluctuations pour pouvoir donner aux enfants une éducation efficace.

L'Etat de nos jours, ne professe guère de doctrine. Il est indifférent. S'il est indifférent que va-t il enseigner en philosophie, en histoire, en morale? Pourra-il jamais donner une éducation solide qui élève l'homme à Dieu et le conduit à Jésus-Christ? Au reste, s'il n'est pas animé de l'amour paternel, s'il n'est pas rempli de l'amour divin, il lui manque le dévouement essentiel pour être bon éducateur. Il sera froid et rigide comme la loi et sa sanction.

L'UNIFORMITÉ DES LIVRES

Ceux qui désirent que l'Etat s'immisce largement dans les choses de l'éducation ne manquent pas de prôner l'uniformité des livres. C'est une première étape.

L'uniformité des livres a du bon en soi, si toutefois il n'y a pas monopole et que ses livres soient bien faits. Dans ce cas, elle épargne aux parents des sommes assez notables et peut offrir aux enfants certains avantages. Poussée trop loin, elle devient facilement un obstacle au perfectionnement pédagogique, en ce qu'elle ferme la porte à de nouvelles méthodes, qui pourraient être jugées supérieures à celles jusque là préconisées par l'Etat, et en ce qu'elle paralyse l'émulation de ceux qui cherchent à améliorer et à perfectionner l'enseignement.

Si enfin ces livres uniformes sont revisés par l'Etat, qui n'a pas mission de donner l'éducation et qui plus est, peut-être athée. cette uniformité offre alors les plus grands inconvénients et devient inadmissible.

GRATUITE MENSONGERE

On prône ensuite l'instruction gratuite. Seconde étape.

A qui va-t-on faire croire que l'instruction que l'on désigne ainsi est réellement gratuite. Dans ce mode d'instruction, au lieu de payer la rétribution scolaire, on paye l'impôt scolaire, que l'on ait où que l'on ait point d'enfants qui fréquentent l'école. S'il y a différence dans le coût et l'équité de la taxe, elle n'est certainement pas en faveur de l'impôt.

Cette instruction publique n'est donc qu'une trompe-l'œil, une duperie alléchante. La gratuité, dans l'enseignement, si l'on peut dire qu'elle existe en quelqu'endroit, ne se trouve nulle part autant que dans l'Eglise.

Au surplus, ne serait-il pas déraisonnable et injuste, dans l'hypothèse de l'instruction gratuite, d'admettre indifféremment, sans rien exiger, les enfants des riches comme ceux des pauvres

Le père de famille, par ce mode, n'aurait plus le mérite des sacrifices que lui a coûtés l'éducation de son enfant, et celui-ci ne se croirait lié par aucun devoir de reconnaissance envers les auteurs de ses jours, en retour de l'éducation qu'il aurait reçue. Il semble donc que ce mode diminuerait l'intensité de l'esprit de famille et serait de nature à déprécier l'instruction. Car en général, nous n'estimons une chose qu'en proportion de ce qu'elle nous a coûté.

L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE

A ceux qui veulent ainsi l'ingérence de l'Etat dans l'enseignement, l'instruction obligatoire parait toute naturelle et de rigueur. C'est la troisième étape

Cette instruction obligatoire offre pourtant les plus grands inconvénients. Elle pousse au socialisme d'Etat, en attentant à la liberté des parents. En effet, si l'Etat peut entrer dans le sanctuaire de la famille et dire au père: donne-moi cette enfant que tu chéris, je vais l'instruire et le former à ma façon, et je te le rendrai quand bon me semblera, n'est-ce pas là du socialisme? Si l'Etat peut enlever ainsi aux parents ce qu'ils ont de plus cher, sous prétexte de les favoriser, pourquoi ne prendrait-il pas en main tous leurs biens? S'il peut impunément donner à l'enfant le pain si précieux à l'intelligence, pourquoi ne donnerait-il pas le pain matériel qui l'est beaucoup moins?

Elle viole le droit des parents en usurpant au profit de l'E-

A suivre sur la 4ième page

Le Manitoba.

Mercredi 19 Avril 1905

Mangeons-les ! ! !

Qui ou quoi s'agit il de croquer ainsi ?

Ni plus ni moins que les catholiques du Dominion !

Là-dessus, l'unanimité, si elle n'est pas complète, est bien près de se faire. Entendez les vociférations qui partent des quartiers les plus divers ! L'Eglise, notre sainte Eglise ; la hiérarchie catholique, c'est-à-dire, depuis le Pape, jusqu'aux prêtres, en passant par le délégué apostolique et les évêques, tous y passent.

Ils prétendent faire une exception pour les fidèles, dont ils font semblant de prendre les intérêts ! Qui ne voit cependant que ces marques de sollicitude pour nous ne sont que des pièges pour nous faire tomber en quelque abime.

Ils voudraient, voyez-vous, nous diviser ! Ils voudraient mettre un voile entre l'enseignement de l'Eglise et l'âme de notre peuple !

Ce sont des loups à pattes blanches. Beaux bergers, en vérité.

Pour n'arriver point à ces conclusions, il faudrait les croire plus ignorants encore qu'ils ne le sont, des choses humaines et des choses de Dieu, de la nature et de l'histoire de la vie religieuse catholique, de ses tradictions et de ses bienfaits au cours de l'ère chrétienne.

L'Eglise catholique, par ses préceptes et ses travaux, par ses fidèles et sa hiérarchie, a sauvé le monde— le monde social— de mille turpitudes et de dangers sans nombre. Elle a sauvé le Canada des invasions américaines. C'est grâce à nous, en effet, grâce aux directions de nos pasteurs que l'Angleterre a pu garder ce pays. Par l'union de notre clergé avec les hommes publics du temps, elle a sauvé la nationalité de cette partie du peuple qui se réclame de la langue, des traditions et du sang français.

En ces temps troublés, il faut évoquer ces souvenirs et nous en bien pénétrer.

Les discussions si vives et si générales des quelques semaines qui viennent de s'écouler, démontrent que les jours mauvais ne sont pas encore finis pour nous.

Ne dit-on point en toutes lettres que la seule majorité doit gouverner en ce pays. Les sentiments et les besoins de la minorité sont des quantités négligeables.

La population totale du Canada ne contient — en chiffres ronds — que 41 pour cent de catholiques. L'autre élément est donc représenté par 59 pour cent.

Or, ce sont ces 59 pour cent qui doivent déterminer des goûts et de la couleur, de la longueur et de la largeur, des apparences extérieures et des dispositions intimes de cette création qu'on appelle le peuple canadien. Pour ces 59 pour cent, la vie luxueuse, les appartenents bien ensoleillés et la libre circulation dans les siècles des sièles. Pour les 41 pour cent, la vie médiocre et pénible, des cabanons et de simples préaux. Nos sentiments, notre fierté légitime, nos services, notre conscience, fidonc ! Est-ce que cela compte ?

Et dire que parmi ces 41 pour cent, parmi ces catholiques, il y en a qui font cause commune avec les 59 pour cent, avec nos ennemis invétérés !

Si ce n'était triste à faire rendre l'âme, on se tordrait de rire au spectacle d'aujourd'hui !

Depuis des mois le parlement est en session ! Depuis des semaines on discute à perte de vue sur un projet de loi qui, s'il est amendé dans le sens indiqué par le gouvernement, ne sera ni plus ni moins qu'un étranglement des intérêts sacrés de la famille en matières d'éducation ! De longs discours ont été faits pour dire que nous ne devons point avoir d'écoles confessionnelles catholiques. D'autre part on a fait grand étalage de sentiments et d'éloquence en faveur des écoles séparées pour la minorité catholique.

Les uns et les autres parlent en réalité, sans objet. Le projet de loi qui est devant les Chambres, s'il est amendé, ainsi que nous venons de le dire, ne donnera substantiellement rien à la minorité catholique.

On se demande alors: pourquoi nos adversaires sont-ils pris de frayeur en face de cette mesure qui ne contient point les prétendues horreurs contre lesquels ils se cabrent ?

Et pourquoi aussi les autres viennent-ils poser pour les champions d'une institution que le même *Bill* n'établit que de nom, en laissant de côté les traits caractérisques les plus saillants et les plus sérieux d'une véritable école catholique.

Cette discussion n'est en vérité qu'un trompe-l'œil. On veut nous manger et l'on se concerte pour savoir à quelle sauce l'on nous mangera !

Notes Politiques

L'*Echo* nous appelle "Bluet". Mon Dieu, nous n'y avons pas d'objection. C'est un aimable fruit que le bluet ; on le savoure en été,arrosé de lait et saupoudré de sucre. C'est excellent.

Nous avouons que le compliment de l'*Echo* nous surprend un peu, mais en éprouvons tout de même de la satisfaction. L'amabilité du confrère nous confirme dans l'opinion que nous avions de lui : semblable à certain quadrupède, plus on le fouette, plus on le méprise, plus il est serviable et obligeant. Beau caractère ! Noble cœur !

***

Le correspondant parlementaire de la *Patrie*, qui n'est autre que M. Tarte, croyons-nous, dit qu'il sait que la population catholique de l'Ouest favorise l'adoption de la clause relative à l'éducation dans le *Bill* de l'Autonomie des provinces, telle que les amendements déposés devant les Chambres la feront.

Nous croyons connaître l'autorité sur laquelle se base le correspondant de la *Patrie* pour faire cette assertion.

Or, pour rendre toute la pensée de cette autorité, il faudrait commencer par dire que cette partie du *Bill*, c'est-à-dire les amendements, ne rencontrent pas du tout les vues de la minorité.

Puis, que croyant à l'impossibilité d'obtenir davantage, *l'autorité* dont parle la *Patrie* est portée, bien qu'à regret, à prendre ce que l'on offre maintenant, si peu que cela soit.

La même autorité espère encore que d'autres amendements seront proposés qui rendront la loi plus acceptable.

***

Une perle a cuillir dans la correspondance parlementaire de la *Patrie* du 14 avril :

"Vous imaginez-vous, dit ce correspondant, que Sir Wilfrid Laurier a fait, avec plaisir et de son plein gré les amendements à l'acte d'autonomie". "Non"

Quelle est la conclusion naturelle de ces paroles !

C'est que M. Laurier a cédé aux clameurs de son entourage. D'une loi que les catholiques avaient acceptée, quoiqu'elle ne fût pas irréprochable, il se propose maintenant de faire une loi de moquerie.

En cédant M. Laurier sacrifie quelqu'un.

Qui donc est sacrifié ?

Les catholiques !

Sacrifiés, les catholiques en 1896 et 1897.

Sacrifiés encore en 1905.

Et il y a des gens qui louent la fermeté de M. Laurier, qui veulent nous faire voir en lui le champion des libertés catholiques.

Il faut être à la fois cyniques et sans soucis de nos intérêts.

***

Le gouvernement local vient d'émaner les brefs nécessaires à l'élection de Mountain rendue nécessaire par le départ de M. Greenway pour Ottawa.

L'Hon. M. Roblin a décidé de choisir ce comté, depuis vingt ans libéral, pour avoir une opinion populaire sur la question de l'extension de la province.

Les conservateurs ont fait une convention vendredi dernier. C'est M. A M'Intyre qui a été appelé à la condidature

Les libéraux auront comme porte-étendard un M Baird.

La lutte va être intéressante.

L'Hon. M. Roblin lui-même a ouvert la campagne à Baldur par un admirable discours, modéré de forme, très ferme de fond. Le premier ministre a carrément revendiqué pour notre province le droit d'extension vers la Baie d'Hudson et a protesté contre la manière injuste dont nous sommes traités à Ottawa.

LE BAUME RHUMAL

Que de souffrances, que d'ennuis on s'éviterait en prenant quelques doses de BAUME RHUMAL au premier symptôme de grippe. Remède actif, sûr, et sans rival.

BENI PAR LE PAPE

De Rome nous arrive une nouvelle réconfortante, nous allions dire une nouvelle vengeresse de bien des avanies : Pie X a donné sa bénédiction à Sir Charles Tupper et l'a remercié d'avoir été le défenseur des catholiques au Canada !

Sir Charles Tupper, en effet, a été notre ami,à nous,qui n'avons pas la même foi que lui. L'illustre vieillard a le sens de l'equité; c'est un cœur droit. Voilà pourquoi il nous a appuyés devant le pays, sans peur comme sans reproche.

Sir Wilfrid Laurier, placé en 1905 dans la même position que Sir Charles en 1896, fait bien autrement Sir Charles, protestant, défendit nos droits ; la veulerie du catholique Laurier sacrifie ces mêmes droits.

Les libéraux français qui ont accusé Sir Charles de fanatisme voudront bien prendre en sérieuse considération l'acte de Sa Sainteté Pie X

A QUI DE DROIT

Un catholique, disons mieux, un bon citoyen, ne saurait assister sans indignation et sans douleur au déchaînement de fanatisme dont nous avons en ce moment le spectacle.

De simulacre d'écoles séparées que contiennent les bills d'autonomie de Sir Wilfrid, et la divulgation de l'entrevue de son Excellence Mgr Sbaretti avec un ministre manitobain, ont semblé surexciter jusqu'à la démence la haine anti-catholique de certains politiciens.

Les caricatures odieuses du "News" et du "World", de Toronto, les écrit et les discours incendiaires des Willison, des Sproule, des McLean, des Sam Hughes, sont un déshonneur pour notre pays. La vérité, la loyauté, la justice, les convenances les élémentaires sont foulées aux pieds par ces énergumènes de la presse et du Parlement.

A droite comme à gauche,dans le parti libéral comme dans le parti conservateur, la passion sectaire se montre à visage découvert.

Chez les libéraux, c'est Fielding et Sifton qui s'insurgent contre la seule apparence de la liberté catholique, et font plier les vacillantes velléités de sir Wilfrid devant leur insolente intransigeance. C'est le "Globe", le principal organe du parti qui déclare la guerre à l'autonomie et aux franchises scolaires de nos coreligionnaires et de nos compatriotes et dénonce à ses lecteurs le représentant du Pape C'est le "News," champion du gouvernement fédéral, aux dernières élections, rédigé par M Willison, l'ancien rédacteur du "Globe", l'ami, le commensal de sir Wilfrid à Arthabaska et son biographe enthousiaste, le "News qui, par le crayon et par la plume exploite avec une habileté diabolique les plus mauvais préjugés religieux et nationaux du public ontarien.

Chez les conservateurs, c'est le "World" qui lutte de perfidie et de haine avec le "News" par ses gravures outrageantes et ses articles furibonds. C'est le "Mail", plus modéré, mais ne résistant pas assez à la vulgaire tentation d'embarrasser les adversaires, au détriment de l'équité et de la bonne foi. C'est le groupe des McLean, des Sam Hughes, des Sproule, qui, pour combattre le ministère semblent professer que toutes les armes sont bonnes, même celles qui sont empoisonnées par le mensonge et la calomnie, et trempées dans le venin de la rage intolérante.

A l'égard de ce dernier groupe nous tenons à manifester de nouveau et à accentuer notre sentiment. Ce qui se passe dans les rangs du parti libéral ne nous est certes pas indifferent. Mais nous admettons que ce qui se produit dans les rangs du parti auquel nous avons depuis si longtemps donné notre concours, nous touche davantage. Nous dirons donc à cette engeance détestable des Sproule et "tutti quanti" qu'ils n'ont pas le droit de parler au nom du parti conservateur ; qu'ils ne sont pas le parti, qu'ils ne représentent pas ses traditions et ses principes, mais qu'ils en sont au contraire les transfuges et les renégats. Eux et leurs pareils ont été de tout temps la honte et la faiblesse du parti conservateur. La main souple et ferme de sir John MacDonald a dû plus d'une fois les mater. La main forte et lourde de sir Charles Tupper, a dû en une mémorable occasion, les écraser. Domptés par sir John, bâtonnés par sir Charles, ils n'ont point un passé qui leur permette de prendre dans nos rangs des airs de capitans et de matamores.

Nous demandons au chef, qui porte le bâton de commandement, tenu autrefois par sir John et sir Charles, d'en frotter un peu l'échine de ces drôles malfaisants.

Ils ont goûté du fouet en 1890, lors de l'affaire des Jésuites. Ils ont fâté de la trique en 1896, lors de la question manitobaine Nous estimons qu'une fustigation ou une bâtonnade ne seraient pas de trop en ce moment.

Dans tous les cas, une chose doit être dite, et nous allons la dire. Le parti conservateur de la province de Québec n'est pas dans une situation brillante, hélas ! Nous ressentons notre impuissance avec une spéciale amertume à cette heure de crise, non parce que nous craindrions pouvoir en profiter pour atteindre le succès politique, mais parce que la justice et le droit sont étranglés sous nos yeux, par la complicité de la peur avec la haine, sans que nous puissions les secourir. Nous ne sommes que peu représentés en chambre, mais nous avons derrière nous 110,000 électeurs, et nous avons conscience d'être les tenants et les interprêtes fidèles de la noble et glorieuse tradiction conservatrice.

Eh bien, au nom de cette tradition, nous demandons à M. Borden, dont nous reconnaissons la lovauté, la droiture la largeur d'idées,—quoique nous ne puissions accepter son intempestif amendement — nous lui demandons d'user de son autorité pour réprimer les excès qui se commettent à l'ombre du drapeau. Cet élément bassement haineux, lamentablement borné, et stupidement exclusif que nous avons si souvent répudié, que avons toujours combattu et dénoncé, doit être mis à sa place et réduit à ses étroites proportions.

Q'importe que du côté libéral, sir Wilfrid Laurier n'ait pas le cœur de faire son devoir! Qu'importe que les Sifton, les Greenway et les Fielding triomphent ! La faiblesse de droite n'excuserait pas la faiblesse de gauche, et la suprématie du fanatisme ministériel ne nous ferait certainement pas avaler l'hégémonie du fanatisme oppositionniste.

(L'Evénement)

Le Concert d'Ysaye

La nuit a passé sur le concert d'Ysaye ; mais même après plusieurs heures de repos, l'âme est encore enveloppée, grisée, par cette féerie. Un musicien de nos amis nous téléphonait à minuit pour nous dire son enthousiasme.

Ysaye a joué du Beethoven, du Bruch, du Wagner; sans être connaisseur, et surtout sans vouloir apprécier en détail un concert si classique, nous pouvons dire en toute assurance que pour nous jamais le violon n'a chanté si harmonieusement! Il y avait là toute une armée de musiciens en admiration devant le Maître.

L'auditoire, qui était considérable, a écouté avec une attention inlassable tous les numéros du programme. Les auditoires anglais sont en général un peu froids ; celui d'hier a fait preuve de goût artistique et a applaudi avec une belle chaleur le prince des violonistes.

Les Legendes Pascales

Pâques, la grande fête du printemps, est dans beaucoup de pays, attendu avec impatience par les enfants riches ou pauvres. Ce jour là on offre à ces chérubins de tout âge, des œufs plus ou moins fantaisistes

En Pologne, on célèbre la fête de Pâques par un repas magnifique que l'on appelle "le B[illegible]". La table est ouverte à tous les amis, et chaque nouvel arrivant est tenu de partager l'oeuf avec le maître de la maison.

Mais de tous les usages que ramène la fête de Pâques, le touchant et le plus gracieux est certainement l'usage russe.

Dès le matin, dans les rues, on ne voit que marchands d'oiseaux installés devant les portes des maisons ; près d'eux, dans des cages en bois, tout un petit monde ailé, poussant des cris d'impatience, froissant ses plumes, fatiguant du bec les barreaux trop étroits.

Les passants s'arrêtent et font cercle autour du marchand.

—Combien vos oiseaux ?

—Dix copecks, pièce.

—J'en prends un.

Le marchand se baisse, sa grosse main s'enfonce dans la cage, et s'abat au hasard sur l'un des captifs.

L'acquéreur le reçoit, le caresse, puis écartant doucement ses doigts, dans lesquels tremble le prisonnier, il lui dit :

—Sois libre !

Et il laisse gaiment prendre sa volée. C'est une chose attendrissante que de voir l'oiseau s'élancer ainsi en plein ciel. Aussi chacun des assistants n'hésite pas à imiter l'exemple qui vient d'être donné : en quelques minutes la cage est vide.

Est-il rien de plus charmant que cette vieille coutume qui a le caractère d'un symbole ? soit que l'on voit avec les Russes, dans la grande fête, l'anniversaire de la délivrance d'un peuple, soit qu'avec les chrétiens on y ajoute l'idée d'une grande rédemption morale, Pâques reste synonyme de rachat et de libération. L'oiseau rendu à la liberté est bien le plus gracieuse façon de rappeler la libération de l'homme.

Il existe chez certains peuple une légende charmante sur le Samedi Saint, légende dans laquelle les oiseaux jouent un rôle principal et de laquelle est peut-être sortie cette coutume russe.

On raconte, le soir, à la veillée, pendant les jours de la Semaine Sainte, que le samedi au matin, alors que le Christ avait été descendu de la Croix et mis au tombeau, q'une nuée d'oiseaux s'abattirent sur le Golgotha. Effarés, effrayés par le convulsion de la nature, funérailles grandioses du Dieu immolé par ceux qu'il rachetait, les oiseaux avaient, la veille, fui cette montagne maudite. Au jour, ils revinrent : trois croix se dressaient lugubrement sur un sol piétiné par la foule, ça et là, au pied de la croix du milieu, quelques gouttes de sang ; les oiseaux allaient de droite et de gauche, secouant leurs ailes, pépiant, caquetant, voletant, inconscients du crime épouvantable qui venait d'être commis. La terre frappée de ces nombreux petits becs jaillissait de tous côtés, entrainant avec elles des gouttes de rosée, teintes du sang versé par le Sauveur.

On raconte que les oiseaux, effrayés de cette rosée sanglante, firent tous les efforts pour en faire disparaître les traces ; ils arrachèrent leurs plumes, ils se baignèrent dans le Jourdain. ils traversèrent le désert espérant que les sables ardents des plaines arrides feraient fondre ces rubis, témoins irrécusables du plus grand des forfaits !

Rien n'y fit. Dieu avait marqué du sang de son Fils ces messagers ailés, afin qu'ils allassent porter aux quatre coins du globe la nouvelle de son sacrifice et annoncer au monde sa délivrance. Dans sa bonté infinie, il voulut que ces messagers fussent pour les hommes des hérauts de bonheur et de joie, et il leur donna pour mission d'annoncer le retour du printemps, du soleil et de la vie.

Aux premiers jours de beau temps, lorsque le rouge gorge fait entendre son cri joyeux, alors qu'autour de nous tout est en fête,alors que la nature se réveille de son long sommeil d'hiver, souvenons-nous de la légende des oiseaux du Samedi-Saint et du sang versé sur le Golgotha !

M FORGET

Ce matin, à dix heures, ont eu lieu à la cathédrale, les funérailles de M. Joseph Forget, de Saint-François-Xavier. M. Forget est décédé dimanche matin à l'Hopital St-Roch. Il était zouave pontifical ; c'était aussi le frère de Son Honneur le lieutenant gouverneur des Territoires du Nord Ouest. Ce dernier est venu de Régina, pour la circonstance et assistait ce matin aux funérailles.

Les porteurs étaint : L'Hon. Juge-en-chef Dubuc, Son Honneur le Maire Turenne : MM Joseph Lecomte, Dr Lambert, Béliveau et A. Prendergast.

Les Cadets du Collège ont accompagné militairement le corps à la cathédrale.

La messe de requiem a réuni à la cathédrale une foule très nombreuse.

Officiant : le T. R. M. Dugas ; diacre, M. l'abbé Trudel ; sous-diacre, M. l'abbé Girouard.

Nous présentons à Son Honneur, nos meilleurs sympathies.

En sa qualité de Zouave Pontifical M. Joseph Lecomte, de cette ville, a reçu chez lui la dépouill mortelle du défunt, où le nombreuses visites ont été faites.

CELA DEPEND DE VOUS

Voulez-vous guérir votre rhume ? Prenez du BAUME RHUMAL, le célèbre spécifique français, le guérisseur par excellence des maladies de poitrine.

SOUMISSIONS

Des soumissions scellées ne comprenant ni le plombage ni le chauffage seront reçues par le ministre des Travaux Publics à son bureau, bâtisse du Parlement jusqu'à midi le 24 avril, marquées "Soumissions pour l'école Normale de Winnipeg".

Un chèque marqué, payable à l'Hon. Robert Rogers, ministre des Travaux Publics, pour 5 p. c. du montant, doit accompagner chaque soumission et deviendra la propriété du gouvernement du Manitoba, si la personne qui offre des soumissions refuse ou néglige de remplir son contrat.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

Les plans et détails peuvent être vus au bureau de l'architecte provincial S.Hooper, bâtisse du Parlement.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.
Winnipeg, 8 avril, 1905.

NOTICE

Rural Municipality of LaBroquerie. Sale of Lands for Arrears of Taxes.

By virtue of a warrant issued by the Reeve of the Rural Municipality of La Broquerie, to me directed, and bearing date the eleventh day of April, A. D., 1905, commanding me to levy upon the several parcels of lands hereinafter mentioned and described for the arrears of taxes due thereon and costs.

I do hereby give notice that unless said arrears of taxes and costs be sooner paid, I will, at the hour of ten in the forenoon on Tuesday, the twenty-third day of May A.D., 1905, at the Town Hall of St. Boniface proceed to sell by public auction the said lands for the said arrears of taxes and costs.

No.	Description.	Block or Section.	No. of Subdivision, Lot or Township.	Parish Lot or Range.	Acres.	Amount of Arrears.	Costs.	Total.	Patented or Unpatented.
1	S. E. ¼	32	6	7	160	$ 17.47	50	$ 17.97	Pat'ted
2	L. S's. 15 and 16	36	6	7	81	12.35	50	12.85	"
3	N.W. ¼	21	6	8	160	17.42	50	17.92	"
4	N.E. ¼	28	6	8	160	355.32	50	355.82	"
5	N.E. ¼	4	7	7	160	32.28	50	32.78	"
6	E. ½ of W. ½	14	7	7	160	23.90	50	24.40	"
7	N.E. ¼	22	7	7	160	27.30	50	27.80	"
8	S.W. ¼	24	7	7	160	20.48	50	20.98	"
9	S.W. ¼	35	7	7	160	19.71	50	20.21	"
10	E. ½ of E. ½	4	7	8	133	19.23	50	19.73	"
11	S.W. ¼	20	8	8	160	79.07	50	79.57	"
12	N.W. ¼	16	8	8	160	18.90	50	19.40	"
13	S.E. ¼	30	8	8	160	34.69	50	35.19	"
14	S. ½ of S.W. ¼	1	8	6	80	15.12	50	15.62	"
	N.W. ¼ of	27	8	6					
15	And E. ½ of N.E. ¼	28	8	6	240	35.66	50	36.16	"
16	S.E.¼ and S.½ of N.E.¼	1	8	7	240	214.59	50	215.09	"
17	S.W. ¼ and S. ½ of								"
	N.W. ¼	12	8	7	240	30.74	50	31.24	"
18	S.W. ¼ of	15	8	7	240	30.74	50	31.24	"
	And E. ½ of S.E. ¼	16	8	7	240	29.53	50	30.03	"
19	N.E. ¼ of	22	8	7					"
	And W. ½ of N.W. ¼	23	8	7	240	33.14	50	33.64	"
20	N. ½ of N.W. ¼	25	8	7					"
	And S.W. ¼ of	36	8	7	240	193.71	50	194.21	"
21	Lot 7	Parish of St. Anne			189	42.74	50	43.24	"
22	Wly. 6 chs. of Lot 23				97	17.63	50	18.13	"
23	Wly. 4 chs. of Lot 25				65	38.99	50	39.49	"
24	Ely. 6 chs. of Lot 30				97	27.41	50	27.91	"
	Wly. 3 chs. of Ely.								"
25	6 chs. of Lot 41				50	136.52	50	137.02	"
26	Ely. 3 chs. of Lot 41				50	101.50	50	102.00	"
27	Part of Lot 19 describ. in Deed 7700				1	35.91	50	36.41	"

Dated at St. Anne des Chenes, this eleventh day of April, A.D., 1905.

J. A. LACERTE, Secretary-Treasurer,
Rural Municipality of La Broquerie.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M Gédéon Couture est sorti de l'hôpital la semaine dernière.

—M. Parent, informe sa clientele et le public qu'il a reduit l'eau à 20 cts le baril.

—On nous annonce encore une fois la reconstruction du Manitoba Hotel, à Winnipeg. Sera-t-ce vrai cette fois-ci ?

—M. J. A. Cusson a fait construire un grand entrepôt près de la voie du C. N. R., pour y mettre son bois de construction.

—M. Gédéon Cinq-Mars, contracteur de cette ville, a obtenu le contrat pour la construction de la nouvelle bâtisse du collège.

—La spéculation sur les terrains est très active à Fort William depuis que le Grand Tronc a décidé d'y installer ses entrepôts.

—Les examens unniversitaires sont commencés depuis lundi, à Winnipeg. Succès à nos jeunes amis du Collège de Saint-Boniface.

—Grande ouverture demain jeudi à 2 P. M. au Magasin de chaussures de Slater; orchestre de Barrowclough pour la circonstance.

Deux hommes, tombant d'une hauteur considérable, se sont tués, mardi dernier en travaillant au nouvel hôtel du C. P. R. à Winnipeg.

—MM. Alphonse Gauthier et Joseph Allard, de Saint-Jean Baptiste, ont loué de M. Aimé Bénard le Royal Hotel, rue Notre Dame Est, Winnipeg.

—Venant d'être reçu aux librairies Kéroack: le volume "Histoire Véridique du Mouvement des Métis" en 1869 par M. l'abbé Georges Dugas, prix 80 cts.

—A nos abonnés—Veuillez s'il vous plait nous faire parvenir le montant de votre abonnement. Les imprimeurs ne vivent pas qu'avec des *épreuves*. Il faut de l'argent.

—M. Aimé Bénard, de Winnipeg vient de vendre à M. Ferdinand L'Heureux, de Saint-Pierre, son magnifique étalon-trotteur "Cecil Rhodes" pour la somme de $800.00

—L'immigration est assez forte en ce moment pour forcer le gouvernement à construire des abris provisoires à Winnipeg, en attendant que la magnifique bâtisse en voie de s'achever soit prête à recevoir les colons.

—Notre aqueduc fonctionne définitivement depuis vendredi dernier. Tous ceux qui s'en servent sont satisfaits. C'est la plus substantielle amélioration qui se soit encore faite à Saint-Boniface. Nous voici pourvus d'aqueduc, de canaux, de lumière électrique et— *the last and the least*,— de tramway. La ville a fait un progrès énorme depuis trois ans.

—Les semailles sont en pleine marche. Partout à travers nos campagnes, on met le blé en terre. Les perspectives sont bonnes. Tous prédisent une année d'affaires exceptionnelle si la récolte est satisfaisante à l'automne. L'an dernier ce fut assez maigre. Aussi, avons-nous depuis un certain temps une disette d'argent. Les banques seront plus traitables dans quelques semaines si le beau temps se maintient.

DECES

Dimanche dernier se répandait comme un coup de foudre dans notre petite ville, la nouvelle que la mort venait de nous enlever subitement un de nos plus estimés citoyens, M. Geo. Couture.

Cette nouvelle que n'était trop vraie.

Les funérailles du regretté defunt eurent lieu hier à la cathédrale. Une foule nombreuse y assistait.

M. le Grand Vicaire officiait ; Diacre, M. l'abbé Trudel ; sous Diacre M. l'abbé Girouard

L'orgue était dirigé par le Prof. Salé, et le chœur par M. Clément.

MM. Bleau, Pelletier, Gosselin, Genthon, Marcoux Le omte portaient la dépouille mortelle.

M. Couture disparait à l'âge de cinquante et un ans. Arrivé au Manitoba en 1874, il avait toujours su, depuis, se faire une place enviable parmi ses compatriotes Nos sympathies à la famille éplorée.

La Meilleur Regle de la Sante

ET COMMENT VOUS ETES AIDE A L'OBTENIR PAR LES PILULES DU DR CHASE POUR LE FOIE ET LES REINS.

"Une selle par jour". Telle est la règle fondamentale. C'est le seul point sur lequel les médecins s'entendent.

Mais quelle est la cause de la constipation des intestins ?

L'inactivité du foie

La bile est le propre cathartique de la nature et tant que le foie filtre activement la bile du sang et la passe dans les intestins, les intestins ne sont pas constipés.

Les Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins guérissent la constipation en réglant l'action du foie.

C'est le seul moyen par lequel on peut régler les intestins

Les sels et l'huile de ricin produiront, feront agir les intestins, mais, une fois l'effet de la dose passé, vous serez encore plus constipés que jamais.

Ils ne peuvent mettre le foie en bon état.

En réglant le foie par l'usage des Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins vous assurez l'action saine des intestins et vous prévenez et guérissez ainsi des vingtaines de maux, tels que l'indigestion, la biliosité, la constipation, les maladies des reins, les rhumes et les maladies contagieuses.

Pilules du Dr Chase pour le Foie et les Reins, une pilule par dose, 25 cents la boite, chez tous les marchands ou d'Edmanson, Bates and Co., Toronto. Le portrait et la signature du Dr A. W. Chase, l'auteur du fameux livre de recettes, se trouvent sur chaque boite.

NAISSANCE

A St. John, N. Dakota, le 9 courant, la femme de M. J. E. Defoy, une fille.

A Vendre

Une jolie résidence, située sur la rue Desautels, Saint-Boniface.

S'adresser à
THOMAS BEAULIEU,
Saint-Boniface.

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra des soumissions cachetées jusqu'à mardi le 25 courant pour la construction d'une allonge à l'Hotel de Ville. Les plans et devis pourront être examinés au bureau de l'ingénieur de la Ville.

Un dépôt de 5 p. c. du montant de la soumission devra l'accompagner.

THEO BERTRAND,
Secrétaire-Trésorier.

L'opinion locale est fortement en faveur de Pyny-Balsam. Il guérit les toux et rhumes avec une certitude absolue. Agréable à prendre et ne manque pas de guérir. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis' Pain-Killer. 2

SOUMISSIONS

Des soumissions scellées seront reçues par le Ministre des Travaux Publics, à son bureau, bâtisses du Parlement jusqu'à midi du 26 avril, marquées " Soumissions pour l'érection du Bureau des Titres à Neepawa."

Un chèque marqué, payable à l'Hon. Robert Rogers, ministre des Travaux Publics, pour 5 p. c. du montant doit accompagner chaque soumission et deviendra la propriété du gouvernement si la personne qui offre des soumissions refuse ou neglige de remplir son contrat.

La soumission la plus basse ne sera pas nécessairement acceptée.

Les plans et details peuvent être fourni au bureau de l'architecte provincial S. Hooper, Batisse du Parlement à Winnipeg aussi au bureau du Registraire du district à Neepawa.

R ROGERS,
Ministre des Travaux Publics,
Winnipeg, 8 avril, 1905.

Soumissions - - Trottoirs

Le soussigné recevra jusqu'à mardi le 25 avril courant à 5 heures P. M. des soumissions cachetées pour la construction de 12 trottoirs en madrier de pin dans diverses rues de la Ville.

Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'ingénieur de la Ville.

Les soumissionnaires pourront aussi y voir la liste de ces differents trottoirs.

Les soumissions pourront être pour un ou pour plusieurs ou pour tous les trottoirs

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt égal à 5 p. c. du montant de la soumission.

La Ville ne sera pas tenue d'accepter la plus basse ou aucune des soumissions.

THEO. BERTRAND,
Secretaire-Tresorier.

Paroles Episcopales

Suite de la 1ère page

tat, des fonctions qui leur appartiennent, de droit naturel. Les parents sont tenus par une étroite obligation d'employer tous leurs soins et de ne négliger aucun effort pour repousser énergiquement toute les injustes violences qu'on veut leur faire en cette matière, et pour réussir à garder exclusivement leur autorité intacte sur l'éducation de leurs enfants.

Elle viole la liberté de enfants qui ont droit de jouir de la protection de leurs parents, dans leur éducation comme dans toutes choses. Elle amoindrit ces relations intimes qui existent entre les parents et les enfants et leur enlève une partie de leurs charmes.

Elle est odieuse, parce qu'elle est tyrannique. Elle pénètre au plus intime du foyer, par ses représentants ; elle s'informe pourquoi tel enfant a fait défaut dans telle et telle circonstance, elle commande, elle châtie, selon son bon plaisir et les parents n'ont qu'à laisser faire. S'ils font des récriminations elle leur répondra ; voici mes lois et voilà ma sanction.

L'instruction obligatoire, ainsi entendue, est donc fausse en principe et jette le désordre dans le foyer domestique et dans la société.

De cette étape à celle de l'école neutre, il n'y a qu'un pas. Les tristes et funestes conséquences de cette école nos ont déja été démontrées.

GRAND SUCCES

Dans le traitement de la coqueluche, les mères de famille emploiront avec succès le **BAUME RHUMAL**, recommandé par tous les médecins. Seulement 25cts.

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la septième séance régulière du vingt-troisième conseil de la ville de Saint Boniface tenue lundi le 10 avril 1905.

Etaient présents : les Conseillers Gauvin, Pelletier, Metcalfe, Pierre Couture, Berry, Marcoux et Dumouchel.

Sur motion du cons. Pierre Couture secondé par le cons. Marcoux, le cons. Gauvin est continué dans ses fonctions de Pro-Maire pour les mois d'avril, mai et juin, et il prend le fauteuil.

Le procès verbal de la dernière séance régulière et de ses ajournements est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des différentes communications.

Le cons. Pelletier présente le sixième rapport du comité des Travaux Publics en ces termes ;

Que la pétition de J. A. Marion et autres contre la construction d'un trottoir en face de leurs propriétés soit adoptée.

Que le nom de la rue Messager dans le plan 711 soit changé en celui de Langevin, et celui de la rue Darveau même plan en celui de Ritchot ; aussi, que le nom de la rue Youville dans le plan 385 soit changé en celui de Gauvin.

Au sujet de la pétition de Auguste Derenne et autres pour continuation de la rue Aulneau au travers des lots de paroisse 80, 83, 84 et 85, que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction d'écrire aux révérendes sœurs de l'Hopital Général de St. Boniface pour connaître leurs sentiments à cet égard.

Que le Secrétaire-Trésorier soit chargé d'écrire aux Révérendes Sœur de l'Hopital Général de Saint-Boniface pour s'informer si elles consentiraient à laisser prolonger la rue Marion à travers de leur terrain à l'Est de la rue Des Meurons, et si oui, à quelles conditions.

Le cons. Dumouchel présente le sixième rapport du Comité des Finances en ces termes :

Au sujet des bureaux nécessaires aux employés de la Ville, le Comité après considération recommande qu'un allonge de 18 pieds par 32 pieds soit faite en arrière du bureau du Secrétaire-Trésorier pour être divisée en trois chambres dont l'une additionnelle pour le Secrétaire-Trésorier, la seconde pour l'inspecteur de l'eau, et la troisième pour l'ingénieur.

Que la cour de Révision pour réviser le rôle d'évaluation soit fixée au 22 mai prochain à 8 hrs. P. M. et que la cour de révision soit composée de tous les membres du Conseil qui seront alors présents.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Marcoux présente le quatrième Rapport d'Eau et Eclairage en ces termes :

Votre Comité recommande que le compte d'Allaire & Bleau, $56.83 soit accepté et payé.

Que la soumission de Jean Couture pour 500 cordes d'epinette rouge à $4 90 la corde pour être livrées à la bâtisse de l'Aqueduc à fur et à mesure que le Comité le jugera à propos soit acceptée.

Que réclamation de O. L Hénault de $39.60 soit acceptée et payée.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Metcalfe présente le Quatrième Rapport du Comité de Police et Feu en ces termes :

Que la soumission de William Scott pour costumes des hommes de police soit acceptée comme étant la plus basse.

Que la Ville accepte une douzaine de Manville Fire Extinguishers à raison de $30.00.

Ce rapport est adopté.

Le cons. Pierre Couture présente le deuxième rapport du Comité de Santé & Licences en ces termes :

Votre comité recommande qu'une licence de connection d'égoût soit accordée à D. D. Mc Lean aux conditions ordinaires.

Que le compte de M. Gervais pour antitoxine, $14.00 soit accepté, mais que le Secrétaire-Trésorier reçoive instruction d'écrire aux docteurs ambert et Dubuc que dorénavant le Conseil n'entend payer payer ces remèdes que pour les pauvres et à la discrétion du Comité.

Ce rapport est adopté.

Et la séance est ajourné à lundi le 17 avril courant.

Examens d'Instituteurs

Les examens des instituteurs de seconde et de troisième classe ainsi que d'entrée, auront lieu aux endroits suivants, et commenceront le 4 juillet 1905.

Winnipeg, Brandon, Portage la Prairie, MacGregor, Carman, Carberry, Alexander, Criswold, Virden, Oak Lake, Elkhorn, Gladstone, Neepawa, Minnedosa Shoal Lake, Birtle, Russell, Dauphin, Hamiote, Rapid City, Gretna, Morqen, Manitou, Pilot Mound, Crystal City, Clearwater, Killarney, Boissevain, Deloraine, Napinka, Melita, Hartney, Souris, Wawanesa, Roland, Treherne, Holland, Miami, Baldur, Ste Anne, Saint-Norbert, Emerson, Dominion City, Stonewall, Selkirk, Gimli, Cypress River, Glenboro, Rathwell, Winkler.

Pour certificat de 1ère classe (non professionnel :) Winnipeg, Brandon, Portage-la-Prairie, en même temps.

La demande d'inscription et l'honoraire d'examen devront être adressés au département d'Education au plus tard le 1er juin.

Les demandes reçues après le 1er juin ne seron pas acceptées.

Les formules de demandes sont fournies par le Département d'Education ; les instituteurs devront donc s'adresser là ; ils diront le nombre de formule dont ils ont besoin.

COURS D'ECOLE NORMALE

Les prochains cours de l'Ecole Normale Provinciale commenceront mardi le 15 août 1905 à Winnipeg, pour les instituteurs portant certificat de 1ère et 2ème classe.

Les personnes qui ont enseigné avec succès pendant un an après avoir suivi les cours d'Ecole Normale pour certificat de troisième classe et qui ont subi des examens leur ayant accordé certificat non-professionnels de 1ère ou de 2ème classe peuvent être admis et devront demander au Département d'Education la carte nécessaire avant le 1er août 1905.

90 000 HOMMES POUR le MANITOBA

Le Manitoba aura besoin, cette année, de 90,000 étrangers pour les semailles et les récoltes a déclaré au cours d'une entrevue, M J. J. Golden, commissaire provincial d'immigration. L'an dernier, 50.000 hommes ont suffi. C'est donc une augmentation de près du double.

Comme on demandait à M. Golden ce que deviennent, après la moisson, tous ces ouvriers, il répond que la plupart restent dans le pays.

Un grand nombre d'entre eux dit-il, s'établissent sur des terres, d'autres s'engagent comme garçons de ferme. La plupart de ceux qui viennent des provinces de l'Est y retournent, la moisson finie. Mais un tiers au moins des ouvriers agricoles venus en excursion d'été demeurent dans le pays et beaucoup de ceux qui viennent faire la moisson finissent par venir s'établir au Manitoba. Quant aux immigrants européens tous ou à peu près, demeurent au pays après y être une fois venus.